



AFFAIRE BOULIN

« Enfin une enquête digne de ce nom »

JUSTICE. Marie Dosé, avocate de Fabienne Boulin-Burgeat, fille de Robert Boulin, est parvenue à faire rouvrir l'enquête sur la mort suspecte de l'ancien ministre en 1979. Sa famille n'a jamais cru à la thèse du suicide et se bat depuis 36 ans pour que de nouvelles investigations soient lancées.

■ REPÈRES

30 octobre 1979. Robert Boulin est retrouvé mort dans un étang de la forêt de Rambouillet (Yvelines). Une heure plus tard, on annonce qu'il s'est suicidé en se noyant. Des lettres d'adieux parviennent à ses proches.

1984. À la suite de la plainte pour meurtre déposée par la famille Boulin, une seconde autopsie révèle des fractures au visage et montre que le corps a été déplacé.

1991. Non-lieu dans l'instruction pour meurtre.

2002. Fabienne Boulin-Burgeat demande la réouverture de l'enquête, ce qui lui est refusé. Elle renouvellera sa demande, en vain, en 2010.

19 mai 2015. Nouvelle plainte, cette fois pour enlèvement et séquestration et assassinat. En août, le procureur de Versailles ouvre une information judiciaire.



Paris (Ier), vendredi. M^e Marie Dosé représente Fabienne Boulin-Burgeat, la fille de Robert Boulin.
LP/Delphine Goldstein

C'EST L'UN DES MYSTÈRES les plus épais de la Ve République. L'enquête sur la mort de Robert Boulin, ministre (RPR) du Travail du gouvernement Raymond Barre, dont le corps avait été retrouvé au matin du 30 octobre 1979 dans un étang de la forêt de Rambouillet (Yvelines), est aujourd'hui relancée. Trente-six ans après les faits, le procureur de la République de Versailles vient d'ouvrir une information judiciaire qui pourrait, peut-être, faire la lumière sur ce décès suspect. Publiquement contestée par les proches de Robert Boulin, qui avaient déposé plainte pour meurtre, la version officielle du suicide par noyade est battue en brèche par de nombreux éléments troublants. Dernier en date, les révélations d'un témoin qui pourrait faire basculer ce dossier, qui avait été clos en 1991. Retour sur cette affaire avec M^e Marie Dosé, avocate de la fille de Robert Boulin.

Pourquoi a-t-il fallu attendre plus de trente ans pour relancer l'enquête ?

Des éléments nouveaux sont apparus régulièrement depuis 1991, grâce au travail de plusieurs journalistes d'investigation. La famille Boulin a demandé, par deux fois, la réouverture de l'enquête, en vain. Mais en 2013, Benoît Collombat, de France inter, a recueilli un témoignage déterminant. Cet homme, que nous jugeons très fiable, raconte avoir croisé la voiture de Robert Boulin vers 17 heures à Montfort-L'amaury (Yvelines). Or le ministre était accompagné de deux inconnus, dont l'un conduisait. Cela, quelques heures seulement avant sa mort, et au moment même où il est censé poster les lettres annonçant son suicide !

Sur le plan juridique, éviter un nouveau refus n'allait pourtant pas de soi. Il a fallu déposer une plainte avec constitution de partie civile – pour assassinat et séquestration suivie de mort et non plus meurtre – afin d'obtenir directement la nomination d'un juge d'instruction. Mais aussi démontrer que le non-lieu n'était pas un obstacle, l'enquête pour meurtre n'ayant abouti sur aucune mise en examen, pas même une garde à vue... L'enquête va pouvoir reprendre de zéro.

Après autant de temps, quelles investigations peut-on encore mener ?

Il y a une foule de personnes que la juge d'instruction peut décider d'entendre : les membres des cabinets ministériels de l'époque, afin de comprendre comment plusieurs personnalités de premier plan, dont le Premier ministre Raymond Barre, ont pu être informées de la mort de Robert Boulin dès 8 heures du matin, alors que la découverte officielle du corps date de 8h40. Je pense aussi aux médecins présents lors de la première autopsie, durant laquelle on n'a examiné ni le crâne – qui comportait, on le sait maintenant, deux fractures faciales – ni les poumons, ce qui est tout de même un peu embêtant pour conclure à la noyade ! Poumons qui n'ont jamais été retrouvés, pas plus que les prélèvements sanguins, volés. Des expertises ADN pourraient être menées sur les fameuses lettres, dont le style et les fautes d'orthographe nous font dire qu'elles ne sont pas de la main de Robert Boulin, ainsi que sur les mégots de cigarettes présents dans la voiture, dont nous espérons qu'ils n'ont pas été détruits.

La thèse officielle de l'assassinat politique est en effet avancée de longue date...

Robert Boulin était pressenti pour devenir Premier ministre, dans un contexte extrêmement tendu de guerre des droites et alors qu'on tentait de le déstabiliser au sujet d'une affaire immobilière à Ramatuelle (Var). Il est probable qu'à l'époque où il était secrétaire d'Etat au Budget, Robert Boulin a pu avoir en sa possession des éléments sur le financement occulte de son propre parti, le RPR. On sait qu'il est parti ce jour-là avec plusieurs dossiers, évaporés eux aussi. On est aussi alors en pleine époque du SAC (NDLR : Service d'action civique, milice gaulliste à la réputation sulfureuse). Il n'est pas inimaginable de penser qu'il y ait pu avoir une discussion musclée qui aurait mal tourné.

Qu'attend aujourd'hui la fille de Robert Boulin ?

Pour elle qui se bat depuis le départ contre la thèse du suicide, et qui porte seule ce combat depuis le décès de sa mère et de son frère, c'est beaucoup d'émotion et une grande victoire : enfin dans ce dossier on va avoir une enquête digne de ce nom ! Notre priorité n'est pas de démontrer l'assassinat à tout prix mais de s'approcher au plus près de la vérité. Lorsque j'ai moi-même découvert le dossier, j'ai véritablement eu le sentiment que la justice répondait à d'autres impératifs que l'indépendance... Ce que l'on nous sert depuis trente-six ans n'a aucun sens et, au final, salit l'institution judiciaire.

Propos recueillis par LOUISE COLCOMBET